

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTE CAUSÉES PAR LA SÉCHERESSE 2020

AVIS AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Les exploitants sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que leur montant, peuvent être consultés en mairie à partir du

À DONNEUHEIN

Le 21/11/2021

Le Maire,



NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.